

Réunion du 22 juin 2020

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.
M. Marcel BAUER, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Philippe MEYER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Etienne WOLF, vice-présidents.
Mme Alfonsa ALFANO, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Denis SCHULTZ, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL. membres.
- Procuration(s) : Mme Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT, Mme Cécile DELATTRE ayant donné pouvoir à Mme Alfonsa ALFANO, Mme Michèle ESCHLIMANN ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER, M. Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT, Mme Martine JUNG ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY, M. Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF, Mme Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT, M. Marc SENE ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH
- Excusé(s) : Mme BEY Françoise
- Absent(s) : M. BERTRAND Rémi, M. FISCHER Bernard, M. HEINTZ Paul, M. MAURER Jean-Philippe
- Ne prennent pas part au vote :
- Rapporteur : M. Etienne WOLF

CD/2020/017
L5_2020_06_10_017

730 - Soutien à la construction et à la rénovation de logements
Politique départementale de l'habitat - Objectifs et plan d'actions pour la mise en œuvre de l'axe stratégique concernant la Maison Alsacienne du 21ème siècle

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'approuver, en vue de la mise en œuvre d'une co-construction opérationnelle par projet, le plan d'actions ci-dessous de la démarche Maison Alsacienne du 21ème siècle :

- + Dispositif de sauvegarde et de valorisation du patrimoine traditionnel local,
- + Lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour mobiliser des nouveaux porteurs de projets et faire émerger l'innovation,
- + Poursuite de l'engagement du Département pour les projets inscrits dans le concours d'idées 2019,
- + Mise en place d'ateliers de réflexions en territoire, pour faire émerger des projets et accompagner les porteurs potentiels de projet,
- + Organisation d'un Festival de la Maison Alsacienne du 21ème siècle,
- + Mise en place d'ateliers de réflexions en territoire, pour faire émerger des projets et accompagner les porteurs potentiels de projet,
- + Recherche de convergence dans le cadre de la CEA,
- + Préfiguration d'un portail numérique "Maisons Alsacienne du 21ème siècle",
- + Préfiguration d'une offre de découvertes du patrimoine traditionnel alsacien "Maison Alsacienne du 21ème siècle" en lien avec les actions de promotion et/ou circuits touristiques existants,
- + Proposition d'actions de partages, d'échanges et de témoignages entre des publics seniors et jeunes, autour du patrimoine traditionnel, de son passé et de ses évolutions possibles pour les jeunes générations.

- d'approuver la fiche projet globale de la démarche Maison Alsacienne du 21ème siècle, annexée à la présente délibération ;

- d'approuver les suites opérationnelles du Concours d'Idée 2019 par l'accompagnement de 3 projets lauréats en :

+ mobilisant l'ingénierie du Département et du réseau d'ingénierie publique pour la réalisation des études de faisabilité, des études pré-opérationnelles des projets engagés par les maîtres d'ouvrage, communes ou particuliers,

+ favorisant la co-conception de projets, adaptés à un projet de territoire,

+ définissant une méthodologie et des outils efficaces qui privilégient la frugalité technique, énergétique, financière....au bénéfice de la qualité de vie ;

- d'approuver l'attribution pour les projets de Hunsbach, Siewiller, Matzenheim et Blaesheim, d'une subvention pour la prise en charge des études de faisabilité ou des études pré-opérationnelles à hauteur de 50% du montant HT des études dans la limite de 50 000 € maximum par projet. Ce montant sera inscrit sur l'AP PARCPU en 2020 pour un montant de 150 000 €.

- d'autoriser le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur la base de critères spécifiques fixés par le Comité de Pilotage de la Démarche Maison alsacienne du 21ème siècle. Les critères de cet AMI devront répondre aux objectifs opérationnels suivant:

+ l'émergence de projets innovants,

+ l'expérimentation,

+ le travail de co-conception et de co-réalisation avec plusieurs acteurs et partenaires locaux et transfrontaliers le cas échéant;

+ les enjeux économiques et sociétaux.

- d'approuver l'attribution d'une subvention maximale de 50 000 € par projet dans le cadre de cet AMI, correspondant à 50% du montant HT des études pré-opérationnelles nécessaires à la réalisation du projet. Ces subventions seront inscrites sur l'AP PARCPU. Le nombre de projets retenus dans le cadre de l'AMI, sera fixé dans la limite de l'enveloppe budgétaire ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour actualiser l'enveloppe financière ou les modalités d'octroi des financements des actions, dans la limite des crédits inscrits au budget primitif.

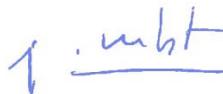
Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 40

Vote(s) pour :	Mme Alfonsa ALFANO, M. Marcel BAUER, M. Frédéric BIERRY, Mme Françoise BUFFET, M. Etienne BURGER, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Michèle ESCHLIMANN, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Philippe MEYER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Etienne WOLF, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL	40
Vote(s) contre :	/	0

Abstention(s) : /	0
--------------------------	---

Pour extrait conforme
Pour le Président
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20200622-
lmc1138658-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 29/06/20